

On ne put pas cependant l'impliquer dans ce complot imaginaire, dont un des principaux inventeurs avait dit: «Plus notre complot sera extravagant, plus le peuple sera crédule.» D'ailleurs, le Père était sujet de Louis XIV et protégé par son ambassadeur. Il fut donc accusé seulement d'avoir opéré des conversions, reçu des abjurations, propagé la religion catholique dans les colonies anglaises, etc.; ces accusations n'étaient que des titres d'honneur. On le ramena en prison où il resta quelques semaines. Enfin, vers la fin de l'année 1678, il fut condamné à l'exil. Heureux de souffrir persécution pour la cause de JÉSUS-CHRIST, il était cependant profondément attristé de ne pouvoir conquérir la palme du martyre. Sa condamnation était



Le Vénérable Père en prison.

tellement contre toutes les lois de la justice, qu'elle excita en France l'indignation des jansénistes et des protestants eux-mêmes. Citons entr'autres le fameux Antoine Arnauld, ennemi des jésuites, qui appelle ce jugement une «fourbe diabolique, qui passera dans la postérité pour un des exemples les plus horribles de la malice humaine..., une tragédie barbare dont le poète et le principal acteur était le démon et la calomnie.»

Le P. de la Colombière, à son grand regret, n'avait pu être martyr du

sang; mais au moins, il avait souffert: JÉSUS-CHRIST, en le choisissant pour un de ses meilleurs amis, ne l'avait pas ménagé dans le partage des croix. Deux ans auparavant, il avait quitté l'humble vierge, qui lui avait fait connaître le Cœur de Jésus, pour aller dans un pays inconnu, hérétique; et maintenant qu'il avait semé dans les larmes, la moisson lui échappait, et derrière lui c'étaient des martyrs qu'il laissait, des âmes et toute une nation abandonnées aux ennemis de notre foi.

(à suivre)